



MAIRIE
60120 PAILLART

Tél. : 03 44 07 04 66
Fax : 03 44 80 51 67

Chés Penches Vertes, en Bref.

Bulletin Trimestriel Avril Mai Juin 2021
N° 4/042021

Avec le printemps, voilà des nouvelles de notre jolie commune.

La Chapelle St LUGLE et St LUGLIEN



Située en haut de la rue Becquerelle, à l'embranchement de la route d'Hallivillers et du chemin du Bel-Air, la chapelle St LUGLE et St LUGLIEN nous rappelle que les reliques de ces saints martyres reposèrent en ce lieu. Elles furent ensuite transférées à Montdidier dans les années 900. Le curé Saint François Mareschal, mort en 1842 a construit cette chapelle à l'emplacement d'édifices plus anciens. Une plaque funéraire y a été érigée en sa mémoire.

Un peu d'histoire :

St LUGLE, archevêque et St LUGLIEN, roi d'Hibernie (Irlande) quittent l'Irlande pour se rendre à Rome.

Après avoir quitté Arras par la chaussée de Brunehaut, faite en 580 sur l'ordre de cette reine de France, ils approchèrent du village de Ferfay en Artois.

Ils entrèrent dans une profonde et obscure vallée qu'on nomme encore Scyrendale, qui servait de retraite à trois insignes voleurs et meurtriers, et leur troupe.

Le plus connu et inhumain se nommait Berenger. Ce scélérat faisait ses « courses » sur le chemin d'Arras à Péronne. Quand ces innocentes victimes furent proches, le chef sortit des fourrés avec sa troupe et se jeta avec la fureur d'un loup, sur les deux Saints.

Puis, ils percèrent de coups les princes Irlandais et leur coupa la tête
Une chapelle fut construite à Hurionville, à l'endroit où furent trouvés les corps sacrés

Merci Francine Loucheron de nous transmettre toutes ces informations.

Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, les enfants,

Je ne peux introduire ce bulletin trimestriel sans avoir une pensée pour notre ancien député M. Olivier DASSAULT.

Au-delà des clivages politiques, M. DASSAULT fut, tout au long dans son mandat, très présent et impliqué dans la vie de notre commune. Nos pensées vont vers sa famille et ses proches.

Au cours de ces dernières semaines, notre commune n'a pas été épargnée par la Covid 19, ce qui a eu pour conséquence la fermeture de l'école maternelle sur décision de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S). Je souhaite à nos concitoyens touchés par ce virus un bon rétablissement.

C'est pourquoi, plus que jamais, je compte sur votre civisme afin de respecter les gestes barrières. En ce sens, j'ai donc pris la décision de fermer le parc de jeux pour éviter les rassemblements et ainsi freiner les éventuelles contaminations.

J'ai le plaisir de vous annoncer la nomination d'un 4^e adjoint en la personne de M. Sébastien DEBLOCK.

M. DEBLOCK, de par ses connaissances techniques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, est en charge pour les 5 prochaines années de cette mission en lien avec Veolia. De même, il sera en charge du réseau d'électrification en lien avec le SE 60.

De plus, son rôle sera de travailler sur le passage obligatoire de la compétence eau-assainissement en 2026 à la communauté de communes.

Bienvenu au printemps ! Découvrez tout au long de ce bulletin les actualités de ce trimestre.

Prenez soin de vous !

Xavier TRIPET, Maire de PAILLART



Je suis Sébastien Deblock, nommé 4^{ème} adjoint avec pour compétence la gestion de l'eau et de l'assainissement en lien avec Véolia et la gestion du réseau d'électrification en lien avec le SE 60.

Je suis arrivé à Paillart en 1985, à l'âge de 9 ans. Électromécanicien de formation, je suis salarié au sein du groupe Lactalis situé à Clermont depuis 20 ans.

Initiative

Le projet d'un club vidéo/photo pourrait voir le jour au sein de notre beau village.

Avant de concrétiser le projet, les organisateurs aimeraient recenser les éventuels amateurs qui souhaiteraient y participer.

En effet, il s'agirait de partager un moment convivial lors de prises de vue de paysages, de portraits, lors d'événements ou de manifestations et de pouvoir ensuite exploiter ces documents.

Contact : Stéphane Bouilloux
stephane.bouilloux@sfr.fr

Sécurisation

Dans le cadre du plan de sécurisation, vous avez pu constater au niveau de l'école et de la mairie, l'installation de potelets. En effet, ils permettent ainsi plus de sécurité pour les piétons mais également permettent une meilleure signalisation pour les stationnements.



Travaux

Les travaux de peinture sur la voirie seront en cours de réalisation dans les prochaines semaines.

Des places de stationnement vont voir le jour « Rue Becquerelle », afin de faciliter le passage des enfants sur les trottoirs et le stationnement des parents.

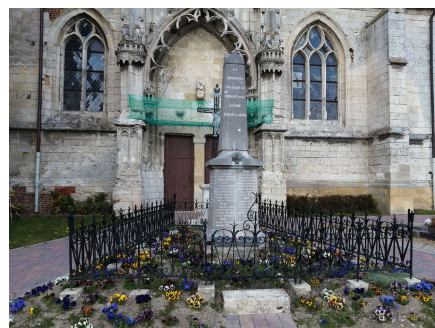
Le mur de l'école a été réparé par nos agents techniques afin de veiller à la sécurité des enfants.

L'entreprise « EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES » interviendra prochainement afin de réaliser des travaux sur les trottoirs pour installer le réseau fibre « FREE ».

Le fond FO3DR (Olivier DASSAULT) nous a octroyé la subvention pour l'achat des défibrillateurs. Les défibrillateurs seront installés fin avril.

Les travaux d'électrification « chemin de valois » vont commencer au second trimestre 2021.

Le conseil municipal sollicite l'aide de la Communauté de Communes afin de réaliser la réfection des gravures du monument aux morts en doré.



Les événements de la commune

Repas des Aînés

C'est avec un grand regret que nous avons fait le choix de reporter cette année le repas des aînés. En effet, ce moment étant un moment convivial et apprécié, nous ne souhaitons pas l'annuler mais bien le reporter en septembre.



Le passage des cloches de Pâques à l'école

Vendredi 2 Avril, dans l'après-midi, les enfants ont pu recevoir le traditionnel chocolat de Pâques distribué par Mr le Maire et ses adjoints (avec une délégation expresse faite par les Cloches).

Chacun a pu retrouver le chemin de la maison accompagné d'une délicieuse poulette.

Commémorations du 8 Mai 2021

Concernant les commémorations de la victoire du 8 mai 1945, nous ne pouvons pour le moment vous informer des conditions de rassemblement afin d'honorer notre devoir de mémoire.

En fonction de la crise sanitaire, nous reviendrons vers vous pour vous faire part de l'organisation. Que ce soit en comité restreint ou avec l'ensemble des citoyens, soyez sûr que les mémoires seront honorées en cette date si particulière.

Information citoyenne pour les 15/17 ans

Logo of the République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) and the SNU (Service National Universel) logo.

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021

LE SNU NE SE RACONTE PAS, IL SE VIT !

Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

LES OBJECTIFS

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

LES ÉTAPES CLÉS

- Séjour de cohésion**
 - 2 semaines
 - dans un autre département
- Mission d'intérêt général**
 - 84 heures réparties au cours de l'année
 - près de chez soi
 - l'année qui suit le séjour de cohésion
- Engagement volontaire**
 - partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
 - entre 16 et 25 ans

EN SAVOIR PLUS : <http://snu.gov.fr>

Informations utiles

Pour faire fuir les gros insectes et surtout des frelons asiatiques, voilà une petite astuce efficace et rapide.

Accrocher à une branche

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

3 trous d'1 cm suffisent

Bière blonde
Cassis
Vin blanc

***Avec les beaux jours, vont arriver les heures de tontes, de tailles ...**

Afin de préserver la tranquillité de nos voisins, nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 15/11/1999 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise qui nous rappelle :

« les occupants et utilisateurs de locaux privés(...) doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 H à 12h et 13h30 à 19h30**
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »**

Nous vous rappelons également que Mr le Maire a pris un arrêté de balayage et d'élagage concernant la commune et que chaque administré qu'il soit locataire ou propriétaire est responsable de la propreté de son trottoir et de la taille de ses arbres, afin de maintenir l'attrait de notre village et de garder de bonnes relations de voisinage.

Cet arrêté est affiché et consultable en mairie.

Un peu de douceur....

Après être parti à la chasse aux œufs, il est temps de déguster les chocolats de Pâques ! Cependant, entre les lapins, les cloches, les poules, les œufs, la friture et autres gourmandises chocolatées... les yeux sont bien souvent plus gros que le ventre et on se retrouve vite avec un **stock de chocolats chez soi**. Voici un gâteau pour éviter de gaspiller tout ce bon chocolat

Le gâteau au chocolat de Pâques

Les ingrédients :

- 250 g de **chocolat de Pâques**
- 90 g de beurre
- 3 œufs
- 80 g de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé (facultatif)
- 100 g de farine T45 ou T55
- 1 sachet de levure chimique

La recette :

Préchauffer le four à 180°C. Faire fondre le chocolat au bain-marie avec le beurre. Hors du feu, incorporer petit à petit les œufs, le sucre, la farine et la levure à la préparation jusqu'à l'obtenir une pâte lisse. Beurrer et fariner le moule avant d'y verser la préparation. Faire cuire au four environ 20 minutes et laissez refroidir avant de le démouler.

À agrémenter à votre convenance avec des **fruits secs**, un **coulis de fruits** ou du **chocolat fondu**.

BON APPETIT !



A vous de jouer aux mots mêlés !

E U J M I Z M U V G X Z L P E
C V B U F S T Y Q G M D E Q E
N L O R W O T A K L Q J Q Ç R
J O R X E L E S L U S A F A I
U F E B E T T O C O C P K H N
C K Ç G L A P I N Ç C B Ç Ç G
R A S N R A S B L A W O V H U
C N P I R U G J B V T R H S L
L C M F V B O U B R Z C O C P
C Y E U T W R B E I R L R E A
B B T E S U U R Y L E Ç U H Q
J Q N K Y Ç F V I I G X E A U
P O I S S O N L L P O V L S E
D L R L X E T T E B L M F W S
L V P L F T U U I I L L G O A

AVRIL
BLAGUE
BOURGEON
CHOCOLAT
COCOTTE
FLEUR
LAPIN
PAQUES
POISSON
PRINTEMPS
SOLEIL

Contactez nous

Téléphone :03-44-07-04-66

Site internet : www.mairie-paillart.fr

Facebook : Village de Paillart

La mairie est ouverte les lundis et les vendredis de 17h30 à 19h (hors période de confinement et de couvre-feu).

Lors des permanences du lundi, vous pouvez rencontrer les adjoints Christiane Dubos, Cyrille Caplain et Sébastien Deblock.

Le jeudi après-midi de 14h à 16h, la mairie est ouverte pour le secrétariat.

Les vendredis, vous pouvez rencontrer Nadia Dechir et Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire est disponible sur rendez-vous les vendredis après-midi.

Le mot de la fin 😊

Un petit bulletin trimestriel avec l'arrivée du printemps !

Nous vous donnons rendez-vous à la saison estivale avec, nous l'espérons de bonnes nouvelles et de jolis partages !

Prenez soin de vous et surtout n'oubliez pas de vous protéger et de protéger les autres.



A très très vite !